DLP 21-12-82085914

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

5 Août 1981

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siege de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : 70 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

SPECIAL CULTURES MARAICHERES

TEIGNE DU POIREAU - Le vol continue en zone tardive et commence en zone précoce .Maintenir la protection .

Respecter les délais avant récolte (cf Bulletin Technique N°14) .

OTIORRHYNQUE MERIDIONAL DU FRAISIER - Les premiers dépôts d'oeufs ont été observés en cages d'élevage .La ponte va s'échelonner sur une période assez importante .En conséquence, il convient dès à présent d'assurer une protection dans les zones déjà infestées (jeunes plants ayant déjà repris et autres plantations) .

En ce qui concerne les techniques d'application et les matières actives utilisables des études sont en cours en collaboration entre l'INRA, la Protection des Végétaux et les Organismes Professionnels .

Actuellement, et en l'attente de résultats plus probants, nous pouvons vous conseiller des pulvérisations très abondantes (1.000 l/ha et plus) avec l'une de ces matières actives :

- lindane 600 g M.A./ha
- méthidathion 500 g M.A./ha (500)
- malathion 700 g M.A./ha

Il est préférable pour des plantations de deuxième année, d'effectuer un fauchage préalable .

Renouveler la pulvérisation tous les 10-15 jours jusqu'à nouvel avis du Bulletin Technique de la Protection des Végétaux (fin du dépôt des oeufs) .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

P 138

Imprimerie de la Station "Provence Côte d'Azur Corse" - Directeur Gérant J. Dinard - CPPAP n° 473 AD

DLP 21-12-82085743

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N° 19
11 août 1981

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Canterel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : 70 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

## ARBRES FRUITIERS

MALADIE DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES -

Pour les fruits destinés à être conservés au froid, il est conseillé d'effectuer deux traitements, 30 à 40 jours et 8 jours avant récolte. On utilisera un des fongicides suivants :

- bénomyl (Benlate) : 30 g de M.A./hl
- carbendazime (Bavistine) : 30 g de "
- méthylthiophanate (Pelt 44) : 70 g de "

Contre les mildious (Phytophthora) on effectuera des pulvérisations sur les parties basses des arbres (jusqu'à 1 m de hauteur) pour éviter les contaminations par les germes projetés du sol par les pluies ou les irrigations. Utiliser l'une des matières actives suivantes: captafol, captane, folpel, mancozèbe (nombreuses spécialités) ou tolylfluanide (Méthyl-euperène).

CARPOCAPSE DES POMMES ET POIRES, TORDEUSE ORIENTALE : Poursuivre la protection

MINEUSE CERCLEE : Pour les pommes destinées à l'exportation vers le Canada, une intervention est nécessaire contre la 3ème génération vers le 14 août pour la zone Comtat Alpilles et vers le 21 août pour la Zone MANOSQUE.

Utiliser exclusivement le méthomyl (Lannate) à 50 g de M.A./hl.

TORDEUSE DE LA PELURE (Pandemis) : Le 2ème vol est en cours. La lutte raisonnée consiste en une intervention sur les jeunes chenilles de 1ère génération en juin-juillet. Dans le cas où cette protection n'aurait pas eu lieu et qu'on observerait de la mi-août à début septembre des morsures sur l'épiderme des pommes ou poires, intervenir avec un pyréthrinoïde de synthèse (voir notre bulletin du 30 juin 1981). Attention aux effets secondaires sur acariens.

ACARIENS : Les attaques sont importantes. Pour éviter l'accoutumance faire varier les matières actives. On devra veiller à ce que les dernières générations de la deuxième moitié d'août soient peu importantes afin de limiter le dépôt des oeufs d'hiver.

MOUCHE DE L'OLIVE : La protection doit être étendue aux zones tardives du Var et des Alpes Maritimes.

- ALPES MARITIMES : au-dessus de l'altitude 350 m et pour la variété Cailletier dès qu'elle atteint le diamètre de 9 mm intervenir vers le 17 août.
- VAR : au-dessus de l'altitude de 400 m intervenir dès réception.
- NORD VAUCLUSE ET DROME : Il est encore trop tôt pour intervenir.

## V I G N E

MILDIOU : Des taches sont apparentes sur extrémités des pousses dans quelques situations de l'ensemble de notre région. Ne pas négliger le dernier traitement cuprique ou organo-cuprique avant les pluies ou rosées de fin d'été.

OIDIUM : Le champignon est virulent sur grappe en Nord Vaucluse et Drôme. Assurer une protection correcte.

BOTRYTIS: Le traitement de début véraison est obligatoire.

P.139